



Divorcer ou me separer d'un malade

Par **mouhedin**, le **24/03/2009** à **17:39**

de gros problèmes me séparent de celui que j'ai épousé son comportement est très durses paroles aussi s'il était valide et en bonne santé le problème ne se poserait pas je divorcerai mais il est atteint d'une sclérose en plaques et est en fauteuil il faut donc que je lui trouve une chambre dans un centre adapté car nous avons décidé de nous séparer ou divorcer car psychologiquement je ne peux plus vivre avec lui je voudrais donc savoir ce qui est le mieux pour moi et mes 2 filles par rapport à mes droits et obligations envers lui

Par **Upsilon**, le **25/03/2009** à **10:53**

Bonjour et bienvenue sur notre site. Merci de votre confiance.

Sachez qu'il existe 4 grands types de divorce en fonction de la volonté des deux époux:

1° Divorce par consentement mutuel:

Vous êtes tous les deux d'accord sur le divorce et sur le partage des biens et la garde des enfants. Bref, vous êtes d'accord sur TOUT. C'est un divorce simplifié et relativement rapide.

2° Divorce accepté:

Vous êtes d'accord sur le principe du divorce mais n'arrivez pas à vous accorder sur le partage des biens / garde des enfants.

3° Divorce pour rupture de la vie commune:

Lorsque les époux sont séparés de fait depuis un certain temps, ils peuvent demander le divorce.

4° Divorce pour faute:

Lorsqu'un époux manque gravement à ses obligations issues du mariage, l'autre peut demander le divorce.

Si vous vous trouvez dans l'un de ces 4 cas, vous pourrez divorcer.

Sachez que tant que le jugement de divorce ne sera pas rendu, sauf précision contraire du juge, vous serez tenue par une obligation d'assistance envers votre mari, qui (je pense) inclut l'aide quotidienne pour les difficultés liées à sa maladie.

Cordialement,

Upsilon.